

TROUSSE DIAGNOSTIQUE
DE SÉCURITÉ À L'INTENTION
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles

[vivre en sécurité › se donner les moyens]

vol. 6

Québec 

TROUSSE DIAGNOSTIQUE
DE SÉCURITÉ À L'INTENTION
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles

[**vivre en sécurité** › se donner les moyens]
vol. 6

*Institut national
de santé publique*

Québec 

Avec la collaboration de :

• Ministère de la Sécurité publique

AUTEURE DU GUIDE

Louise Motard
Ministère de la Sécurité publique du Québec

ÉQUIPE DU PROJET

Monique Rainville
Institut national de santé publique du Québec

Robert Lavertue
Ministère de la Sécurité publique du Québec

Pierre Maurice
Institut national de santé publique du Québec

Catherine Belley
Institut national de santé publique du Québec

COORDINATION DU PROJET

Louise Marie Bouchard
Institut national de santé publique du Québec

CONCEPTION GRAPHIQUE DE LA COUVERTURE

Lucie Chagnon

GRILLE TYPOGRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Parution inc.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web du Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité (CRPSPC) au : www.crpssp.qc.ca, ainsi que sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca. Les données contenues dans le document peuvent être citées à condition d'en mentionner la source.

Canada

Québec

Ce guide a été produit par le ministère de la Sécurité publique du Québec. Il a été réalisé à l'intérieur du projet *Diagnostic de sécurité : trousse à l'intention des collectivités locales* pour lequel l'Institut national de santé publique du Québec a reçu une subvention liée à la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement du Canada.

ISSN : 1917-8492 (version imprimée)

ISSN : 1917-8506 (PDF)

ISBN : 978-2-550-52600-1 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-52554-7 (PDF)

Dépôt légal – 2^e trimestre 2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec (2008)

Collection

[**vivre en sécurité** > se donner les moyens]

Ce document fait partie d'une collection produite dans le but de favoriser et soutenir la promotion de la sécurité dans les milieux de vie. Il est à noter que les volumes 4 à 13 constituent les principaux éléments d'une trousse diagnostique de sécurité élaborée à l'intention des collectivités locales. À ce jour, la collection se compose des volumes suivants :

Volume 1

Levaque, Renée, Laurence Le Hénaff et Pierre Maurice. *Formation pour l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité à l'intention des collectivités locales*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2006.

Volume 2

Alvarez, Josephina. *Réalisation d'un diagnostic de sécurité. Trousse à l'intention des collectivités locales – Les diagnostics locaux de sécurité : une étude comparée pour mieux comprendre et mieux agir*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2006.

Volume 3

Laforest, Julie. *Indicateurs de vulnérabilité associés à la sécurité d'un territoire*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2007.

Volume 4

Rainville, Monique, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide général*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, à paraître en avril 2009.

Volume 5

Lavertue, Robert, Louise Marie Bouchard et Louise Motard. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'élaboration du portrait sociodémographique et économique du territoire*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, à paraître en avril 2009.

Volume 6

Motard, Louise. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2008.

Volume 7

Bouchard, Louise Marie. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'organisation d'une enquête téléphonique sur la sécurité des personnes et la victimation dans les milieux de vie*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, à paraître en avril 2009.

Volume 8

Ouellet, Michel et Louise Marie Bouchard. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'organisation d'une enquête autoadministrée sur la sécurité des personnes et la victimation dans les milieux de vie*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, à paraître en avril 2009.

Volume 9

Ouellet, Michel et Louise Marie Bouchard. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'organisation d'une enquête autoadministrée sur la sécurité des personnes et la victimation dans les milieux de vie (version adaptée aux logements sociaux)*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, à paraître en avril 2009.

Volume 10

Rainville, Monique. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'organisation d'un forum de discussion*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2008.

Volume 11

Laforest, Julie et Monique Rainville. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2008.

Volume 12

Ouellet, Michel, Louise Marie Bouchard, Catherine Belley et Monique Rainville. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'observation d'un milieu au regard de sa sécurité*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, à paraître en avril 2009.

Volume 13

Rainville, Monique, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide de traitement et d'analyse de l'information recueillie pour un diagnostic de sécurité*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, à paraître en avril 2009.

Table des matières

Mise en contexte	1
CHAPITRE 1.	
Précisions sur les données officielles de la criminalité	3
1.1 Provenance des données officielles de la criminalité	3
1.2 Compilation des données	3
1.3 Principales limites des statistiques officielles	3
1.4 Écarts entre les statistiques du MSP et celles des services de police	4
1.5 Classement des infractions au <i>Code criminel</i> dans les tableaux statistiques	4
1.6 Comptabilisation des infractions dans les statistiques officielles	7
<i>En résumé</i>	7
CHAPITRE 2	
Analyse des statistiques officielles de la criminalité	9
2.1 Établir le portrait général de la criminalité déclarée sur le territoire	9
<i>En résumé</i>	13
2.2 Déterminer les infractions plus préoccupantes	13
<i>En résumé</i>	15
2.3 Caractériser les infractions retenues	15
2.3.1 Examiner l'évolution des infractions retenues	16
2.3.2 Présenter les caractéristiques des infractions	17
2.3.3 Cibler les municipalités les plus touchées d'une MRC	18
<i>En résumé</i>	20
CHAPITRE 3	
Comment obtenir une analyse ?	21
ANNEXE 1 : Infractions détaillées composant les catégories d'infractions	23
ANNEXE 2 : MRC – Évolution du nombre et du taux d'infractions au <i>Code criminel</i> et à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres</i> <i>substances</i> , 2000 à 2005	29
ANNEXE 3 : Région – Évolution du nombre et du taux d'infractions au <i>Code criminel</i> et à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres</i> <i>substances</i> , 2000 à 2005	31
ANNEXE 4 : Ensemble du Québec – Évolution du nombre et du taux d'infractions au <i>Code criminel</i> et à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres</i> <i>substances</i> , 2000 à 2005	33
ANNEXE 5 : Les municipalités de la MRC – Taux d'infractions au <i>Code criminel</i> et à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> , 2005	35

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : Infractions selon la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004 et 2005	6
TABLEAU 2 : Nombre d'infractions dans la MRC et taux d'infractions, MRC, région et Québec, 2005	11
TABLEAU 3 : Exemple de tableau synthèse sur l'évolution des infractions retenues comme préoccupantes sur un territoire	16

Liste des figures

FIGURE 1 :	Évolution des infractions contre la personne, MRC, région et Québec, 2000 à 2005	12
FIGURE 2 :	Nombre de vols de 5 000 \$ ou moins selon le type de vols, MRC, 2005	17
FIGURE 3 :	Nombre d'introductions par effraction selon le lieu de l'infraction, MRC, 2005	17
FIGURE 4 :	Victimes de voies de fait selon le sexe et l'âge, MRC, 2005	18
FIGURE 5 :	Victimes de harcèlement criminel selon la relation avec l'auteur présumé, MRC, 2005	18

Mise en contexte

Conformément à la politique du ministère de la Sécurité publique (MSP) en prévention de la criminalité, plusieurs municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) s'engageront dans la réalisation d'un diagnostic de sécurité de leur territoire afin d'élaborer par la suite un projet de prévention de la criminalité. La réalisation de ce diagnostic de sécurité passe par l'exploration de différentes dimensions des problèmes de sécurité qui touchent le territoire et affectent les citoyens. Afin d'aider les intervenants locaux dans cette démarche, une trousse diagnostique proposant différents outils a été préparée. Le guide sur l'analyse des statistiques officielles de la criminalité constitue un des outils de cette trousse.

Le guide comprend trois parties. La première partie apporte des précisions sur la teneur des statistiques officielles sur la criminalité. Elle vise à faire comprendre en quoi ces statistiques peuvent être utiles aux intervenants locaux dans l'identification des problèmes de sécurité et de criminalité de leur territoire. La deuxième partie explique comment les statistiques officielles sont analysées pour dresser un portrait général de la criminalité et relever les infractions qui sont plus préoccupantes. Enfin, la troisième partie présente la procédure à suivre pour obtenir une analyse des statistiques officielles de la criminalité. Elle vise les municipalités ou les MRC devant réaliser un diagnostic de sécurité en vertu de la politique du MSP en prévention de la criminalité.

CHAPITRE 1

Précisions sur les données officielles de la criminalité

Au Québec, les statistiques officielles de la criminalité sont produites par le MSP à partir des données recueillies par les services de police. Elles portent sur les infractions au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales. Ces statistiques sont diffusées annuellement et sont mises à la disposition de différents territoires (régions, MRC, municipalités et, pour Montréal, par quartier).

1.1 Provenance des données officielles de la criminalité

Les données officielles de la criminalité sont issues des renseignements sur les événements criminels¹ enregistrés par les services de police. Ces derniers sont responsables de colliger des renseignements sur les événements criminels qui se produisent sur leur territoire, dont le nombre et le type d'infractions commises, le lieu et le moment où ils se sont produits et les caractéristiques des protagonistes, telles que le sexe et l'âge.

1.2 Compilation des données

Les renseignements sur les événements criminels sont compilés dans un système d'information nommé « Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire », appelé aussi programme DUC 2. Ce système comprend trois banques de données : la première porte sur les événements criminels, la deuxième sur les auteurs présumés et la troisième sur les victimes de violence. Chacune de ces banques contient de nombreux types d'information permettant de caractériser les événements, les auteurs et les victimes. En combinant l'information de ces trois banques, il est possible de mieux connaître les infractions enregistrées sur un territoire en présentant les caractéristiques qui leur sont propres. Il est aussi possible de faire ressortir les caractéristiques des auteurs présumés ainsi que celles des victimes de violence.

Mentionnons que le programme DUC 2 est modifié à intervalles réguliers afin que l'information puisse être compilée sur de nouveaux phénomènes criminels. Ainsi, des changements sont en cours afin de pouvoir recueillir des données sur le crime organisé, les activités des gangs de rue, la cybercriminalité et les crimes motivés par la haine.

1.3 Principales limites des statistiques officielles

Les statistiques officielles comportent deux limites principales. D'une part, elles sont influencées par les pratiques policières, notamment par le nombre de policiers affectés à des problèmes particuliers. Par exemple, les opérations ponctuelles menées par un service de police entraînent généralement une hausse des infractions visées par celles-ci dans les statistiques officielles. Aussi, un service de police qui assure une présence policière continue dans une école secondaire est susceptible d'enregistrer

¹ Un événement criminel se définit comme une situation criminelle qui survient généralement dans un même lieu, qui concerne une même personne ou un même groupe de personnes au cours d'une période donnée.

davantage d'infractions dans les écoles que celui qui n'intervient que sur appel. De même, le nombre d'infractions liées à la conduite de véhicules avec les facultés affaiblies est influencé par la fréquence des opérations menées par les policiers pour contrer ce phénomène.

D'autre part, elles fournissent un portrait partiel de la criminalité car, pour qu'un crime fasse partie des statistiques, il doit franchir trois étapes : être détecté, être signalé aux autorités policières et être enregistré par celles-ci au programme DUC 2. Si l'une ou l'autre de ces étapes n'est pas complétée, le crime fait alors partie du chiffre noir de la criminalité, c'est-à-dire des infractions commises qui ne figurent pas dans les statistiques officielles. Il faut toutefois savoir que les infractions les moins graves sont davantage sous-estimées dans les statistiques que les infractions les plus graves.

Des sondages sont réalisés en vue d'obtenir une idée du chiffre noir de la criminalité. Toutefois, contrairement aux données officielles, leurs résultats ne sont pas annuels, ne portent pas sur toutes les infractions et ne sont pas offerts par MRC ou par municipalités. C'est pourquoi, les statistiques officielles de la criminalité constituent, malgré leurs limites, la mesure la plus couramment utilisée et la plus fiable pour connaître la criminalité d'un territoire.

1.4 Écarts entre les statistiques du MSP et celles des services de police

On observe parfois des différences entre les statistiques sur la criminalité diffusées par les services de police et celles diffusées par le MSP. En effet, afin d'assurer la conformité des données avec les exigences du programme DUC 2, le MSP traite les renseignements obtenus des services de police et corrige les erreurs détectées. De façon générale, les différences entre les données de la source policière et de la source ministérielle sont mineures.

1.5 Classement des infractions au *Code criminel* dans les tableaux statistiques

On dénombre actuellement plus de 600 infractions différentes au *Code criminel*, sans compter les infractions aux autres lois fédérales et aux lois provinciales. Afin d'obtenir une vision globale de la criminalité et d'en faciliter l'analyse, les infractions enregistrées par les corps de police sont regroupées et présentées en catégories. Le tableau 1 est un exemple d'un tableau officiel sur la criminalité. Les infractions y sont présentées selon les catégories suivantes :

- **Les infractions contre la personne :** cette catégorie regroupe les infractions au *Code criminel* qui portent atteinte à l'intégrité physique d'une personne.
- **Les infractions contre la propriété :** cette catégorie renferme les infractions au *Code criminel* qui portent atteinte aux droits de propriété.
- **Les autres infractions au *Code criminel* :** cette catégorie comprend des infractions au *Code criminel* qui sont plus ou moins apparentées et qui ne peuvent être classées dans les deux catégories précédentes.

- **Les infractions relatives à la conduite de véhicules :** cette catégorie présente les infractions relatives à la conduite de véhicules qui sont incluses au *Code criminel*. En raison du caractère instable de ces données au fil du temps, les statistiques de cette catégorie ne sont pas incluses dans le taux global de criminalité et sont l'objet d'une analyse séparée.
- **Les infractions aux lois fédérales et aux lois provinciales :** cette catégorie comprend les infractions à d'autres lois fédérales que le *Code criminel*, notamment celles relatives à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, ainsi que les infractions aux lois provinciales. Ces dernières ont trait, entre autres, à l'impôt et au contrôle provincial des boissons alcooliques.



Tableau 1

Infractions selon la catégorie d'infractions au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004 et 2005

CATÉGORIE D'INFRACTIONS	Nombre ¹		Taux ²		Variation du taux 2005/2004 (en %)
	2004	2005	2004	2005	
Homicide	109	99	1,4	1,3	-9,8
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	26	24	0,3	0,3	-8,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	268	283	3,6	3,7	4,9
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	40 753	41 459	539,9	545,6	1,1
Agression sexuelle	4 164	4 842	55,2	63,7	15,5
Autres infractions d'ordre sexuel	980	1 041	13,0	13,7	5,5
Enlèvement ou séquestration	1 193	1 343	15,8	17,7	11,8
Vol qualifié ou extorsion	7 204	7 128	95,4	93,8	-1,7
Harcèlement criminel	4 474	4 597	59,3	60,5	2,1
Menaces	15 834	16 153	209,8	212,6	1,3
Autres	89	73	1,2	1,0	-18,5
Infractions contre la personne	75 094	77 042	994,9	1 014,0	1,9
Crime d'incendie	3 429	3 089	45,4	40,7	-10,5
Introduction par effraction	64 442	64 378	853,8	847,3	-0,8
Vol de véhicules à moteur	38 923	38 176	515,7	502,4	-2,6
Vol de plus de 5 000 \$	4 682	4 950	62,0	65,1	5,0
Vol de 5 000 \$ ou moins	111 045	107 824	1 471,2	1 419,1	-3,5
Possession de biens volés	2 824	2 843	37,4	37,4	0,0
Fraude	17 921	17 240	237,4	226,9	-4,4
Méfait	46 721	43 575	619,0	573,5	-7,4
Infractions contre la propriété	289 987	282 075	3 842,0	3 712,4	-3,4
Prostitution	1 593	1 274	21,1	16,8	-20,6
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 171	1 684	15,5	22,2	42,9
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	25 222	27 088	334,2	356,5	6,7
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	1 520	1 480	20,1	19,5	-3,3
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	1 967	1 980	26,1	26,1	0,0
Autres	4 416	3 351	58,5	44,1	-24,6
Autres infractions au Code criminel	35 889	36 857	475,5	485,1	2,0
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	400 970	395 974	5 312,5	5 211,5	-1,9
Conduite avec facultés affaiblies	17 336	15 495	229,7	203,9	-11,2
Délit de fuite	9 120	10 696	120,8	140,8	16,5
Autres	3 619	3 352	47,9	44,1	-8,0
Infractions relatives à la conduite de véhicules	30 075	29 543	398,5	388,8	-2,4
CODE CRIMINEL – TOTAL	431 045	425 517	5 710,9	5 600,3	-1,9
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	18 956	18 433	251,1	242,6	-3,4
Infractions aux autres lois fédérales	633	745	8,4	9,8	16,9
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	19 589	19 178	259,5	252,4	-2,7
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	4 101	4 191	54,3	55,2	1,5

1 Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2 Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.



L'annexe 1 présente un tableau qui fournit la liste des infractions regroupées dans chacune des catégories d'infractions présentées au tableau 1. On y constate, par exemple, que l'homicide comprend le meurtre au premier et au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide.

1.6 Comptabilisation des infractions dans les statistiques officielles

Comme nous l'avons mentionné au point 1.1, les statistiques officielles sur la criminalité proviennent des renseignements sur les événements criminels enregistrés par les services de police dans le programme DUC 2. La façon de comptabiliser les infractions commises lors de ces événements est la suivante :

- À l'exception de la plupart des infractions contre la personne, une seule infraction est comptabilisée par événement. Si l'événement criminel comprend plus d'une infraction, on ne comptabilise que l'infraction la plus grave, soit celle pour laquelle le *Code criminel* prévoit la plus longue période de détention. Soulignons cependant que cette façon de faire sous-estime les infractions les moins graves dans les statistiques.
- Dans le cas des infractions contre la personne, sauf en ce qui concerne le vol qualifié ou l'extorsion, le nombre d'infractions correspond au nombre de victimes. Par exemple, dans un événement où des menaces ont été proférées contre deux personnes, deux infractions de menaces sont comptabilisées. Par contre, si une victime a subi plus d'une infraction lors du même événement, seule l'infraction la plus grave est comptabilisée.
- Pour le vol qualifié ou l'extorsion, on applique la même règle que pour la majorité des infractions, c'est-à-dire qu'une seule infraction est comptabilisée par événement sans égard au nombre de victimes.

EN RÉSUMÉ

Les statistiques officielles de la criminalité constituent la mesure la plus souvent utilisée en raison de leur disponibilité. Bien qu'elles ne reflètent pas toute la criminalité qui se produit sur un territoire donné, elles permettent d'en dresser un portrait relativement fiable qui, s'il est enrichi par d'autres renseignements pertinents, devrait contribuer à cibler les problèmes de criminalité et de sécurité de ce territoire.

CHAPITRE 2

Analyse des statistiques officielles de la criminalité

L'analyse des statistiques officielles de la criminalité permet de dresser le portrait général de la criminalité déclarée sur un territoire, de relever les infractions plus préoccupantes et enfin, de fournir des renseignements sur chacune d'elles qui aideront les décideurs à établir leurs priorités en matière de prévention. Ce chapitre présente et explique, à l'aide d'exemples, les étapes de cette analyse.

2.1 Établir le portrait général de la criminalité déclarée sur le territoire

Pour établir le portrait général de la criminalité déclarée sur un territoire et obtenir une bonne idée de l'ampleur et du type de criminalité qui y est commise, il importe de :

- connaître l'importance de chaque catégorie d'infractions commises sur le territoire étudié en les situant les unes par rapport aux autres.

Le portrait général porte sur le total des infractions au *Code criminel* et celui de chacune de ses trois catégories, soit les infractions contre la personne, celles contre la propriété et les autres infractions. Il porte aussi sur les infractions relatives à la conduite de véhicules et celles relatives aux drogues et aux stupéfiants. Il exclut les infractions aux autres lois fédérales et aux lois provinciales en raison de leur faible nombre.

- déterminer si le territoire est plus ou moins touché que d'autres par un type de criminalité en comparant chaque catégorie d'infractions du territoire avec celles d'un ou de deux territoires, à l'aide du taux d'infractions (voir encadré).

Généralement, pour une municipalité régionale de comté (MRC), on utilise la région administrative et l'ensemble de la province comme territoires de comparaison. Des comparaisons peuvent aussi être faites avec d'autres territoires pouvant constituer de bons points de repère pour le territoire étudié. Afin de ne pas alourdir l'analyse, il est toutefois important de ne pas utiliser plus de deux territoires de comparaison.

- comparer l'évolution récente des infractions de chaque catégorie entre le territoire étudié et les territoires de comparaison.

Le taux d'infractions : une mesure de comparaison

Étant donné que la taille de la population influe généralement sur le nombre de crimes et qu'une MRC et sa région d'appartenance ont des populations de taille différente, il n'est pas possible de comparer la criminalité entre ces deux territoires en utilisant le nombre de crimes. Par exemple, 15 agressions sexuelles commises dans une MRC comparativement à 134 dans sa région d'appartenance ne permet pas de déterminer l'importance de ces crimes dans la MRC par rapport à la région.

Pour contourner le problème, on utilise le taux d'infractions (appelé aussi taux de crimes ou taux de criminalité) qui permet de comparer deux territoires de taille différente. Ce taux représente le rapport entre le nombre d'infractions sur un territoire donné et la population de ce territoire, rapport qui est calculé sur la base d'un dénominateur commun de 100 000. Un plus petit dénominateur pourrait être utilisé (1 000 ou 10 000), mais on utilise généralement 100 000 dans les analyses de la criminalité. Concrètement, le taux d'infractions se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'infractions sur le territoire}}{\text{Population du territoire}} \times 100\,000$$

Mentionnons que pour le calcul du taux de criminalité, les chiffres de population sont issus des données démographiques établies annuellement par décret gouvernemental et publiées dans la *Gazette officielle du Québec*.

Exemple

Analyse d'un portrait général de la criminalité déclarée

Le tableau 2 présente le nombre et les taux d'infractions d'une MRC fictive et des deux territoires de comparaison, soit la région administrative et le Québec. Le portrait général de la criminalité déclarée est établi au moyen des données en caractères gras de ce tableau.

Pour effectuer l'analyse, il faut d'abord situer les catégories d'infractions de la MRC les unes par rapport aux autres. Dans la situation présente, nous pourrions dire :

En 2005, les infractions contre la propriété sont les plus nombreuses dans la MRC (435). Elles sont suivies d'assez loin par les infractions contre la personne (151) et par celles relatives à la conduite de véhicules (124). Les autres infractions au Code criminel et les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants sont moins nombreuses avec respectivement 54 et 31 infractions.

Tableau 2
Nombre d'infractions dans la MRC et taux d'infractions, MRC, région et Québec, 2005

CATÉGORIE D'INFRACTIONS	Nombre	Taux par 100 000		
	MRC	MRC	Région	Québec
Homicide	0	0,0	2,5	1,3
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0,0	0,5	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	2	10,3	1,5	3,7
Voies de fait	75	385,6	437,4	545,6
Agression sexuelle (voies de fait)	15	77,1	66,4	63,7
Autres infractions d'ordre sexuel	0	0,0	14,4	13,7
Enlèvement ou séquestration	0	0,0	10,9	17,7
Vol qualifié ou extorsion	3	15,4	21,8	93,8
Harcèlement criminel	16	82,3	83,7	60,5
Menaces	40	205,6	215,0	212,6
Autres	0	0,0	2,0	1,0
Infractions contre la personne	151	776,3	855,9	1 014,0
Crime d'incendie	5	25,7	19,3	40,7
Introduction par effraction	110	565,5	546,9	847,3
Vol de véhicules à moteur	48	246,8	171,4	502,4
Vol de plus de 5 000 \$	2	10,3	21,8	65,1
Vol de 5 000 \$ ou moins	138	709,4	792,5	1 419,1
Possession de biens volés	8	41,1	23,8	37,4
Fraude	18	92,5	141,7	226,9
Méfait	106	544,9	501,3	573,5
Infractions contre la propriété	435	2 236,3	2 218,6	3 712,4
Prostitution	0	0,0	0,0	16,8
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1	5,1	20,8	22,2
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	42	215,9	450,8	356,5
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	3	15,4	20,8	19,5
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	1	5,1	15,9	26,1
Autres	7	36,0	30,2	44,1
Autres infractions au Code criminel	54	277,6	538,4	485,1
CODE CRIMINEL – TOTAL	640	3 290,2	3 613,0	5 211,5
Conduite avec facultés affaiblies	53	272,5	307,1	203,9
Délit de fuite	55	282,7	363,6	140,8
Autres infractions relatives à la conduite de véhicules	16	82,3	80,7	44,1
Infractions – conduite de véhicules	124	637,5	751,4	388,8
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	31	159,4	174,9	242,6

Source : Ministère de la Sécurité publique, données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Par la suite, les catégories d'infractions de la MRC fictive sont comparées avec les catégories correspondantes de la région administrative et du Québec au moyen du taux d'infractions :

Pour l'année 2005, la MRC a un taux d'infractions plus faible que ceux de la région et de la province pour :

- *les infractions contre la personne*
(776 comparativement à 856 et 1 014)
- *les autres infractions au Code criminel*
(278 comparativement à 538 et 485)
- *les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants*
(159 comparativement à 174 et 243).

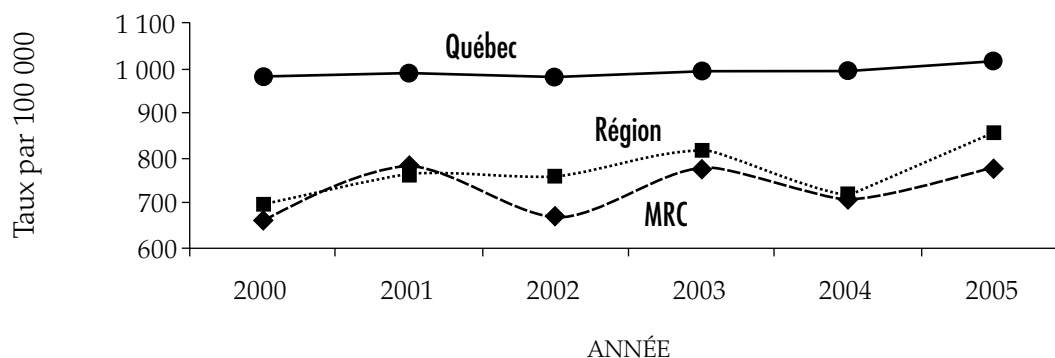
Par contre, la MRC a un taux d'infractions contre la propriété (2 236) un peu plus élevé que celui de la région (2 219), quoique plus faible que celui du Québec (3 712). De plus, elle enregistre un taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules (638) plus élevé que celui du Québec (389) et un peu plus faible que celui de la région (751).

Bref, en 2005, en ce qui a trait aux catégories d'infractions, la MRC ne semble pas avoir de problèmes de criminalité plus importants que la région sauf pour les infractions contre la propriété. Par rapport à la province, elle affiche clairement un problème de criminalité relative à la conduite de véhicules.

Enfin, on trace et on compare l'évolution de chaque catégorie d'infractions de la MRC avec celles de la région administrative et du Québec à l'aide d'un graphique. Celui-ci est préparé à partir de données tirées des tableaux sur l'évolution de la criminalité (annexes 2, 3 et 4). Par exemple, pour ce qui est des infractions contre la personne, le graphique suivant permet de bien visualiser la position de la MRC par rapport à la région et au Québec.

Figure 1

Évolution des infractions contre la personne, MRC, région et Québec, 2000 à 2005



On peut ainsi dégager l'analyse suivante du graphique concernant les infractions contre la personne :

*Comme l'illustre ce graphique, la MRC enregistre un taux de criminalité contre la personne assez semblable à celui de la région et inférieur à celui du Québec pendant toute la période examinée. Dans la MRC, comme dans la région, le taux de crimes a évolué en dents de scie avec une **tendance à la hausse**, alors qu'au Québec, il a été relativement stable entre 2000 et 2004 et s'est accru légèrement en 2005.*



EN RÉSUMÉ

Pour établir le portrait général de la criminalité déclarée d'un territoire, il faut réaliser les étapes suivantes :

- situer les catégories d'infractions du territoire étudié les unes par rapport aux autres;
- comparer au moyen du taux d'infractions, chaque catégorie d'infractions du territoire avec la catégorie correspondante d'un ou de deux territoires de comparaison;
- examiner l'évolution récente de chaque catégorie d'infractions sur le territoire et la comparer à celle observée dans les territoires de comparaison.

2.2 Déterminer les infractions plus préoccupantes

Bien que toutes les infractions constituent des problèmes en soi, il importe de retenir celles qui représentent un problème particulier afin de concentrer l'analyse sur celles-ci. La façon de faire est de conserver les infractions qui se produisent plus souvent sur le territoire étudié que dans les territoires de comparaison.

La méthode utilisée consiste à relever celles qui ont, pour la dernière année, un taux par 100 000 plus élevé que celui d'au moins un territoire de comparaison ainsi que celles dont le taux lui est égal ou légèrement inférieur, s'il a augmenté au cours des dernières années.

Le nombre d'infractions est aussi à considérer car il doit être suffisamment important pour justifier la mise en œuvre de mesures de prévention. Il peut toutefois être plus restreint selon la gravité des infractions ou s'il tend à augmenter. Nous avons établi qu'il devrait se situer autour de 10 % du nombre total de la catégorie de l'infraction (par exemple, dans le tableau 2, 15 agressions sexuelles sur 151 infractions contre la personne représentent 10 %).

Soulignons que, lorsque le territoire étudié est une MRC, on détermine les infractions les plus préoccupantes pour celle-ci et, dans un deuxième temps, pour les municipalités qui la composent (ou encore, pour des regroupements de municipalités choisis par les responsables locaux). Cette dernière démarche est requise, car il peut arriver que certaines infractions aient un taux plus élevé que celui de la région

ou de la province dans seulement une ou deux municipalités, de telle sorte qu'elles n'apparaîtront pas nécessairement préoccupantes lors de l'analyse de la MRC. Or, il importe de relever toutes les infractions préoccupantes dans la MRC même si elles le sont seulement dans une partie du territoire.

Exemple

Déterminer les infractions préoccupantes dans une MRC

Cet exemple porte sur les infractions contre la personne de la MRC fictive du tableau 2. Il va de soi que dans une analyse complète, le même examen est nécessaire pour chaque catégorie d'infractions.

CATÉGORIE D'INFRACTIONS	Nombre	Taux par 100 000		
	MRC	MRC	Région	Québec
Homicide	0	0,0	2,5	1,3
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0,0	0,5	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	2	10,3	1,5	3,7
Voies de fait	75	385,6	437,4	545,6
Agression sexuelle	15	77,1	66,4	63,7
Autres infractions d'ordre sexuel	0	0,0	14,4	13,7
Enlèvement ou séquestration	0	0,0	10,9	17,7
Vol qualifié ou extorsion	3	15,4	21,8	93,8
Harcèlement criminel	16	82,3	83,7	60,5
Menaces	40	205,6	215,0	212,6
Autres	0	0,0	2,0	1,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	151	776,3	855,9	1 014,0

Ces données permettent de constater que la MRC enregistre en 2005 des taux plus élevés que la région ou que le Québec pour les tentatives ou complots en vue de commettre un meurtre, les agressions sexuelles et le harcèlement criminel. Comme le nombre d'agressions sexuelles et d'infractions de harcèlement sexuel est relativement important, soit plus de 10 % des infractions contre la personne, ces infractions sont retenues. Les tentatives ou complots en vue de commettre un meurtre présentent, pour leur part, un nombre trop faible (2) pour être retenus.

Le territoire examiné dans l'exemple étant une MRC, il y a lieu de vérifier si des municipalités qui la composent enregistrent aussi, pour certaines infractions, des taux plus élevés que ceux de la région administrative ou de la province. À titre d'exemple, examinons les infractions contre la personne de la municipalité 7 (voir annexe 5).

CATÉGORIE D'INFRACTIONS	Municipalité 7		Taux par 100 000		
	Nombre	Taux	MRC	Région	Québec
Homicide	0	0,0	0,0	2,5	1,3
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0,0	0,0	0,5	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	0	0,0	10,3	1,5	3,7
Voies de fait	7	647,5	385,6	437,4	545,6
Agression sexuelle	1	92,5	77,1	66,4	63,7
Autres infractions d'ordre sexuel	0	0,0	0,0	14,4	13,7
Enlèvement ou séquestration	0	0,0	0,0	10,9	17,7
Vol qualifié ou extorsion	0	0,0	15,4	21,8	93,8
Harcèlement criminel	0	0,0	82,3	83,7	60,5
Menaces	5	462,5	205,6	215,0	212,6
Autres	0	0,0	0,0	2,0	1,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	13	1 202,6	776,3	855,9	1 014,0

À l'instar de la MRC, la municipalité 7 a un taux d'infractions par 100 000 habitants plus élevé que celui de la région et de la province pour les agressions sexuelles. Par ailleurs, cette municipalité se distingue de la MRC par un taux plus élevé que celui de la région et de la province pour les voies de fait et les menaces. En raison de cette situation, les voies de fait et les menaces sont donc aussi retenues comme étant préoccupantes dans la MRC.



EN RÉSUMÉ

Pour retenir les infractions qui représentent un problème particulier sur un territoire, il faut déterminer, à l'aide du taux d'infractions, celles qui se produisent plus souvent sur ce territoire que sur les territoires de comparaison.

Lorsqu'il s'agit d'une MRC, on détermine d'abord les infractions les plus préoccupantes sur son territoire et, par la suite, sur celui de chaque municipalité de la MRC.

2.3 Caractériser les infractions retenues

Afin de pouvoir mieux cibler les infractions pour lesquelles il y aurait lieu de développer des mesures de prévention, il importe de fournir davantage de renseignements sur chacune d'elles. À cette fin, il faut :

- examiner leur évolution;
- présenter leurs caractéristiques et, s'il y a lieu, celles des victimes et des auteurs présumés;
- pour une MRC, cibler les municipalités les plus touchées par les infractions retenues.

2.3.1 Examiner l'évolution des infractions retenues

Afin d'établir un ordre d'importance parmi les infractions préoccupantes, il convient de tracer leur évolution au cours des dernières années, de la situer par rapport à celle des territoires de comparaison et enfin, de regrouper les résultats de cette analyse dans un tableau synthèse en vue d'une analyse finale. Le tableau suivant en est un exemple.

Exemple

Tableau 3

Exemple de tableau synthèse sur l'évolution des infractions retenues comme préoccupantes sur un territoire

Infractions à surveiller	Taux de la MRC comparé à celui de la région	Taux de la MRC comparé à celui de la province	Tendance évolutive dans la MRC
Méfais	Taux > toute la période	Taux > toute la période	MRC : assez stable Province et région : tendance à la baisse
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	Taux > toute la période	Taux > toute la période	Tendance à la baisse partout
Vols qualifiés	Taux > toute la période	Taux > toute la période	Tendance à la baisse partout
Vols de 5 000 \$ ou moins	Taux > toute la période	Taux > toute la période	Tendance à la baisse partout
Voies de fait	Taux > toute la période	Taux > toute la période	MRC : tendance à la baisse Province et région : stable
Menaces	Taux > toute la période	Taux > toute la période	MRC : tendance à la baisse Province et région : stable
Fraudes	Taux > toute la période	Taux > toute la période	MRC : tendance à la baisse Province et région : stable
Vols de plus de 5 000 \$	Taux > toute la période	Taux > toute la période	MRC : pas de tendance, baisse en 2005 Province et région : + stable
Introductions par effraction	Taux > toute la période	Taux > 2002 à 2005	MRC : assez stable Province et région : tendance à la baisse
Vols de véhicules à moteur	Taux > toute la période	Taux > 2001 et 2005	MRC : assez stable Province et région : tendance à la baisse
Agressions sexuelles	Taux > toute la période	Taux > 2002, 2003, 2005	Tendance à la hausse partout
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	Taux > toute la période	Taux > 2000 à 2003	MRC : pas de tendance claire. Province et région : tendance à la hausse
Introductions par effraction	Taux > toute la période	Taux > 2002 à 2005	MRC : assez stable Province et région : tendance à la baisse
Autres infractions d'ordre sexuel	Taux > 3 dernières années	Taux > 2005	MRC et région : hausse en 2005 Province : + stable

▲ ▲ ▲

2.3.2 Présenter les caractéristiques des infractions

Tous les renseignements pertinents permettant de mieux situer et de mieux comprendre les infractions préoccupantes doivent être présentés. Généralement, ils le sont sous forme de graphiques.

Lorsque le nombre d'infractions d'une catégorie le permet, les infractions détaillées (voir l'annexe 1) sont examinées. De plus, il est intéressant de préciser le lieu de l'infraction et, s'il s'agit d'un crime contre la personne, l'âge et le sexe de la victime ainsi que sa relation avec l'auteur présumé. Voici quelques exemples de graphiques pouvant illustrer ces caractéristiques.

Exemple

Figure 2
Nombre de vols de 5 000 \$ ou moins selon le type de vols, MRC, 2005

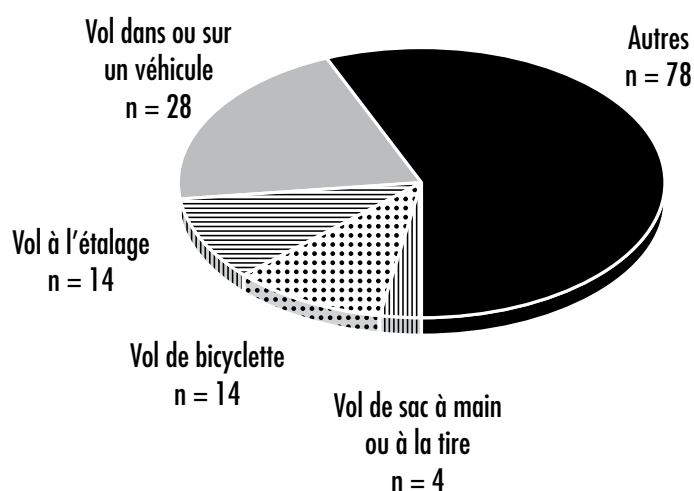


Figure 3
Nombre d'introductions par effraction selon le lieu de l'infraction, MRC, 2005

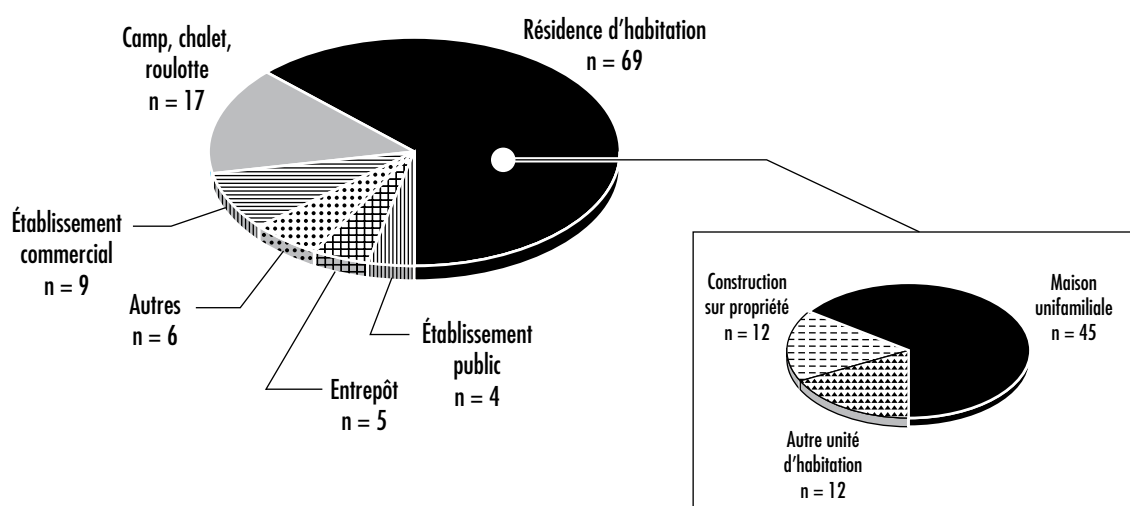


Figure 4
Victimes de voies de fait selon le sexe et l'âge, MRC, 2005

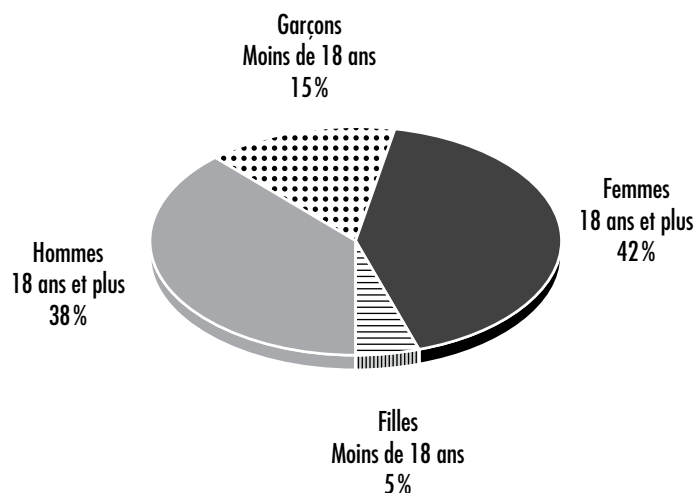
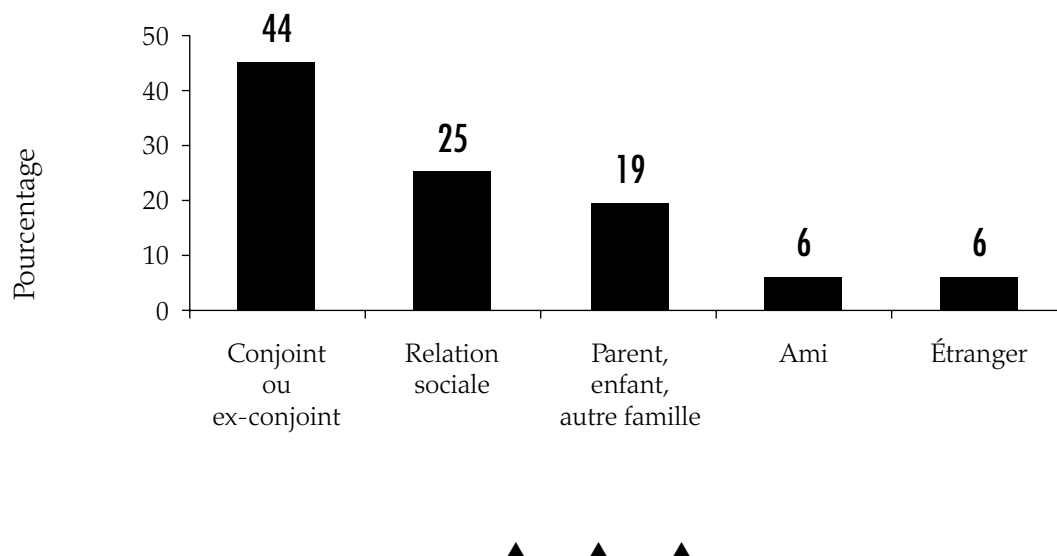


Figure 5
Victimes de harcèlement criminel selon la relation avec l'auteur présumé, MRC, 2005



2.3.3 Cibler les municipalités les plus touchées d'une MRC

Lorsque l'analyse de la criminalité est faite pour une MRC, une étape supplémentaire est nécessaire. Celle-ci consiste à repérer les municipalités les plus touchées par les infractions qui ont été retenues comme étant préoccupantes dans la MRC. Le but de cette étape est d'aider à mieux orienter les éventuelles mesures de prévention qui seront élaborées. Les municipalités les plus touchées par les infractions préoccupantes sont celles qui, pour chaque infraction retenue, affichent un taux plus élevé que celui d'au moins un territoire de comparaison. Il faut ensuite considérer le nombre d'infractions. Celui-ci doit être suffisamment important pour justifier la mise en œuvre de mesures de prévention.

Exemple

L'exemple suivant porte sur les quatre infractions contre la personne qui ont été relevées comme préoccupantes dans la MRC : voies de fait, agressions sexuelles, harcèlement criminel et menaces. Les statistiques sur les infractions par municipalité sont extraites de l'annexe 5.

MUNICIPALITÉS	Voies de fait		Agressions sexuelles		Harcèlement criminel		Menaces	
	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre
1	0,0	0	753,1	4	0,0	0	753,3	4
2	917,4	3	0,0	0	0,0	0	305,8	1
3	0,0	0	353,4	2	0,0	0	353,4	2
4	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
5	309,4	4	0,0	0	154,7	2	232,0	3
6	367,2	3	0,0	0	0,0	0	122,4	1
7	647,5	7	92,5	1	0,0	0	462,5	5
8	0,0	0	0,0	0	0,0	0	727,3	2
9	319,5	2	319,5	2	0,0	0	0,0	0
10	390,6	2	0,0	0	0,0	0	0,0	0
11	365,0	1	0,0	0	0,0	0	0,0	0
12	284,9	5	114,0	2	0,0	0	0,0	0
13	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
14	601,1	40	45,1	3	240,5	13	240,5	16
Région	437,4		66,4		83,7		215,0	
Province	545,6		63,7		60,5		212,6	

Il se dégage du tableau précédent les éléments suivants :

Voies de fait

Trois municipalités affichent des taux supérieurs à ceux de la région et du Québec, soit les municipalités 2, 7 et 14. La municipalité 14, avec ses 40 voies de fait est certainement à retenir. Quant à la municipalité 7, la situation est moins claire, car seulement 7 voies de fait ont été enregistrées. La décision finale de retenir ou non certaines municipalités demande une connaissance plus concrète de la municipalité et devrait être prise localement. Enfin, la municipalité 2, avec seulement 3 voies de fait, n'est pas retenue.

Agression sexuelle

Cinq municipalités ont des taux par 100 000 habitants supérieurs à ceux de la région et du Québec. Toutefois, parmi celles-ci, la municipalité 1 ressort avec un taux dix fois plus élevé et le nombre le plus important d'infractions.

Harcèlement criminel

Les municipalités 5 et 14 affichent des taux par 100 000 habitants supérieurs à ceux de la région et du Québec. La municipalité 14 est toutefois la seule à avoir un nombre relativement important d'infractions.

Menaces

Sept municipalités ont des taux par 100 000 habitants supérieurs à ceux de la région et du Québec. Parmi celles-ci, les municipalités 1, 7 et 14 enregistrent toutefois les nombres les plus élevés d'infractions.



EN RÉSUMÉ

La dernière étape de l'analyse des statistiques officielles de la criminalité d'un territoire vise à fournir plus d'information sur les infractions préoccupantes afin notamment de leur donner un ordre d'importance et de mieux les connaître. Les renseignements sur les infractions devraient contribuer à mieux comprendre les phénomènes criminels du territoire de manière à déterminer des axes de prévention adaptés.

Pour terminer, rappelons que l'analyse des statistiques officielles de la criminalité ne peut à elle seule fournir tous les éléments nécessaires pour établir un diagnostic complet de sécurité pour un territoire. Les infractions ciblées dans l'analyse doivent en effet être mises en perspective notamment avec les caractéristiques sociodémographiques et économiques de la population, comme l'âge, la scolarité ou le taux d'emploi, avec les besoins exprimés sur le plan de la sécurité ainsi qu'avec les ressources sur le territoire.

CHAPITRE 3

Comment obtenir une analyse ?

Une municipalité ou une MRC engagée dans la réalisation d'un diagnostic de sécurité conformément à la politique en prévention de la criminalité du MSP peut obtenir une analyse des statistiques officielles de la criminalité en adressant une demande écrite au MSP. Celle-ci doit être signée par le directeur ou la directrice de la municipalité ou de la MRC et contenir les précisions suivantes :

- nom et coordonnées du directeur ou de la directrice;
- spécification, s'il y a lieu, des territoires de comparaison;
- spécification des niveaux d'analyse des données (MRC, municipalités ou regroupements de municipalités). À cette fin, il y a lieu d'utiliser les secteurs signifiants qui auront été préalablement retenus à l'aide du *Guide d'élaboration du portrait général du territoire* (section division du territoire);
- nom et coordonnées du coordonnateur ou de la coordonnatrice locale;
- le consentement écrit du ou des corps policiers concernés par les données de l'analyse.

La demande doit être adressée à l'équipe responsable dont les coordonnées sont les suivantes :

Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité
Recherche et analyse statistique
2525, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
418 646-6708

Annexe 1

Infractions détaillées composant les catégories d'infractions

CATÉGORIES D'INFRACTIONS	INFRACTIONS DÉTAILLÉES
Infractions contre la personne	
Homicide	Meurtre au 1 ^{er} degré Meurtre au 2 ^e degré Homicide involontaire coupable Infanticide
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	Négligence criminelle entraînant la mort Autres infractions connexes entraînant la mort
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	Tentative de meurtre Complot en vue de commettre un meurtre (conspiration de meurtre)
Voies de fait – Total	
<i>Voies de fait</i>	Voies de fait graves – Niveau 3 Agression armée ou infliction de lésions corporelles – Niveau 2 Voies de fait – Niveau 1 Infliction illégale de lésions corporelles Fait de décharger une arme à feu avec intention de causer des lésions corporelles Voies de fait contre un agent de la paix ou un policier Voies de fait contre un policier Voies de fait contre un agent de la paix Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles Autres voies de fait
<i>Agression sexuelle</i>	Agression sexuelle grave Agression sexuelle armée Agression sexuelle
Autres infractions d'ordre sexuel	—
Enlèvement ou séquestration	Enlèvement Séquestration Prise d'otage Rapt d'une personne de moins de 14 ans Rapt d'une personne de moins de 16 ans Rapt en contravention d'une ordonnance de garde Rapt en l'absence d'une ordonnance de garde Passage d'enfants à l'étranger

CATÉGORIES D'INFRACTIONS	INFRACTIONS DÉTAILLÉES
Vol qualifié ou extorsion	Vol qualifié Vol qualifié sur une personne Vol qualifié dans un commerce Vol qualifié dans une institution financière Vol qualifié de véhicule Vol qualifié de véhicule routier blindé Vol qualifié de sac à main Autres vols qualifiés Extorsion Extorsion sur une personne Autres extorsions
Harcèlement criminel	—
Menaces	—
Autres	Autre infraction causant mort ou lésions corporelles (incendie criminel) Autre infraction causant mort ou lésions corporelles (explosif)
Infractions contre la propriété	—
Crime d'incendie	Incendie de bien immobilier Incendie de véhicule routier Incendie de véhicules routiers en mouvement sans collision Incendie d'autres biens
Introduction par effraction	Introduction par effraction dans une résidence privée Introduction par effraction dans un camp, un chalet, une roulotte Introduction par effraction dans un établissement commercial ou public Autres introductions par effraction
Vol de véhicules à moteur	Vol d'automobile Vol de camion ou d'autobus Vol de motocyclette Vol de camion-tracteur avec ou sans remorque Vol de véhicule routier de construction ou de ferme Vol de motoneige Vol de véhicule tout terrain (VTT) Vol d'un autre véhicule
Vol de plus de 5 000 \$	Vol de plus de 5 000 \$: dans (ou sur) un véhicule Vol de plus de 5 000 \$: sac à main Vol de plus de 5 000 \$: à la tire Vol de plus de 5 000 \$: à l'étalage Vol de plus de 5 000 \$: bicyclette Autres vols de plus de 5 000 \$
Vol de 5 000 \$ ou moins	Vol de 5 000 \$ ou moins : dans (ou sur) un véhicule Vol de 5 000 \$ ou moins : sac à main Vol de 5 000 \$ ou moins : à la tire Vol de 5 000 \$ ou moins : à l'étalage Vol de 5 000 \$ ou moins : bicyclette Autres vols de 5 000 \$ ou moins

CATÉGORIES D'INFRACTIONS	INFRACTIONS DÉTAILLÉES
Possession de biens volés	—
Fraude	Fraude par carte de service (de paiement, de crédit, de guichet automatique) Fraude par chèque Fraude par guichet automatique Obtention frauduleuse de gîte ou de nourriture Obtention frauduleuse de transport Fraude par changement d'étiquette Supposition de personne Fraude par fausse réclamation aux gouvernements Autre fraude Fraude par télémarketing (par téléphone) Fraude de valeurs mobilières ou d'autres instruments financiers (actions, obligations) Fraude par fausse réclamation d'assurance Fraude par ordinateur (à des fins illégales) Autre fraude (fixation de prix, contrefaçon de brevet, ...)
Méfait	Méfait : dommages matériels de plus de 5 000 \$ Méfait : dommages matériels de 5 000 \$ ou moins Méfait : dommages de plus de 5 000 \$ sur véhicule Méfait : dommages de 5 000 \$ ou moins sur un véhicule Méfait : graffiti de plus de 5 000 \$ Méfait : graffiti de 5 000 \$ ou moins
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
Prostitution	Maison de débauche Prostitution d'une personne de moins de 18 ans – Vivre des produits Proxénétisme Prostitution d'une personne de moins de 18 ans – Proxénétisme Autres actes de prostitution
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	Explosif Arme prohibée Arme à autorisation restreinte Arme à feu, vente ou acquisition Autres infractions liées aux armes Usage d'une arme à feu (ou d'une fausse arme à feu) Trafic d'armes (ou possession en vue d'en faire le trafic) Possession d'armes en contravention d'une ordonnance Possession d'une arme à feu Importation ou exportation non autorisée d'armes Usage dangereux d'une arme à feu (braquage) Documentation (et administration) relative aux armes à feu Entreposage non sécuritaire d'armes à feu

CATÉGORIES D'INFRACTIONS	INFRACTIONS DÉTAILLÉES
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	Infractions aux règles de liberté sous caution Évasion d'une garde légale Entrave à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix Détenu en liberté illégale Défaut de comparaître Manquement aux conditions de probation Infractions contre l'ordre public Méfait public Appel à la bombe (canular) Autres infractions contre l'application de la loi
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	Fait de troubler la paix Action indécente Production ou distribution de pornographie juvénile Acte contraire aux bonnes mœurs Leurre au moyen d'un ordinateur Intrusion de nuit Nuisance publique (inconduite)
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	—
Autres	Infractions relatives à la monnaie • Utilisation ou production de monnaie contrefaite • Infractions relatives à la monnaie Infractions contre l'ordre public • Intimidation • Appel à la bombe • Autres infractions contre l'ordre public • Biens ou services à des fins terroristes (fournir ou réunir) • Blocage de biens, communication ou vérification - terrorisme • Participation aux activités d'un groupe terroriste • Facilitation d'une activité terroriste • Fait de charger une personne de se livrer à une activité terroriste • Héberger ou cacher un terroriste Atteinte à la vie privée Jeux et paris • Maison de paris • Maison de jeux • Autre délit relatif aux jeux et aux paris • Preneur aux livres • Loterie illégale • Autres jeux et paris

CATÉGORIES D'INFRACTIONS	INFRACTIONS DÉTAILLÉES
	Infractions contre la réputation et la personne Infractions contre les droits de propriété Opérations frauduleuses (contrats et commerce) • Opérations frauduleuses en matière de contrats • Vente pyramidale • Corruption de fonctionnaire • Malversation • Valeurs mobilières • Valeurs immobilières • Intimidation d'une personne du système de justice ou d'un journaliste • Autres infractions de fraude (nature commerciale) Actes volontaires et prohibés concernant certains biens • Cruauté envers un animal et autres actes prohibés • Fausse alarme d'incendie • Cruauté envers un animal • Autre acte volontaire prohibé concernant les biens Recyclage des produits de la criminalité – <i>Code criminel</i> Tentatives, complots, complices Charger une personne de commettre une infraction pour une organisation criminelle Commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle Participer aux activités d'une organisation criminelle Toute autre infraction au <i>Code criminel</i>
Infractions relatives à la conduite de véhicule	
Conduite avec facultés affaiblies	Conduite avec facultés affaiblies causant la mort Conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles Capacité de conduite affaiblie (taux d'alcool supérieur à 80 mg) Capacité de conduite affaiblie, accident matériel Capacité de conduite affaiblie, garde ou contrôle Capacité de conduite affaiblie, autre
Délit de fuite	Délit de fuite – <i>Code criminel</i> Délit de fuite causant la mort de la victime Délit de fuite causant des lésions corporelles à la victime Délit de fuite avec victime sans lésions corporelles Délit de fuite sans victime (dommages matériels)

CATÉGORIES D'INFRACTIONS	INFRACTIONS DÉTAILLÉES
Autres infractions relatives à la conduite de véhicules	Conduite dangereuse et poursuite • Conduite dangereuse causant la mort • Poursuite causant la mort • Conduite dangereuse causant la mort • Conduite dangereuse causant des lésions corporelles • Poursuite causant des lésions corporelles • Conduite dangereuse causant des lésions corporelles • Conduite dangereuse • Conduite dangereuse avec accident matériel • Poursuite avec accident matériel • Poursuite sans accident matériel • Conduite dangereuse sans accident matériel Défaut ou refus de fournir un échantillon • Défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine • Défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine, appareil détection • Défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine, alcootest • Défaut ou refus de fournir un échantillon de sang Conduite d'un véhicule pendant interdiction – <i>Code criminel</i> Autres infractions relatives à la conduite de véhicule
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	Possession Trafic Possession aux fins de trafic Importation et production Culture Ordonnances médicales Autres

Annexe 2

MRC

Évolution du nombre et du taux d'infractions au *Code criminel* et à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, 2000 à 2005

	2000		2001		2002		2003		2004		2005	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CATÉGORIE D'INFRACTION												
Homicide	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	10,2	0	0,0	2	10,3
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	82	410,6	88	451,7	79	403,6	91	464,1	72	371,0	75	385,6
Agression sexuelle	6	30,0	13	66,7	13	66,4	5	25,5	16	82,4	15	77,1
Autres infractions d'ordre sexuel	2	10,0	1	5,1	1	5,1	0	0,0	2	10,3	0	0,0
Enlèvement ou séquestration	0	0,0	3	15,4	3	15,3	1	5,1	4	20,6	0	0,0
Vol qualifié ou extorsion	0	0,0	2	10,3	2	10,2	1	5,1	2	10,3	3	15,4
Harcèlement criminel	7	35,1	9	46,2	6	30,7	16	81,6	12	61,8	16	82,3
Menaces	35	175,3	35	179,6	27	138,0	36	183,6	30	154,6	40	205,6
Autres	0	0,0	1	5,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	132	661,0	152	780,1	131	669,3	152	775,2	138	711,1	151	776,3
Crime d'incendie	6	30,0	6	30,8	3	15,3	3	15,3	11	56,7	5	25,7
Introduction par effraction	146	731,1	121	621,0	123	628,4	121	617,1	125	644,1	110	565,5
Vol de véhicules à moteur	25	125,2	30	154,0	42	214,6	49	249,9	59	304,0	48	246,8
Vol de plus de 5 000 \$	0	0,0	1	5,1	6	30,7	4	20,4	4	20,6	2	10,3
Vol de 5 000 \$ ou moins	159	796,2	157	805,8	182	929,9	200	1 019,9	132	680,2	138	709,4
Possession de biens volés	5	25,0	2	10,3	3	15,3	3	15,3	10	51,5	8	41,1
Fraude	21	105,2	16	82,1	16	81,7	16	81,6	15	77,3	18	92,5
Méfait	107	535,8	92	472,2	150	766,4	137	698,7	104	535,9	106	544,9
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	469	2 348,4	425	2 181,3	525	2 682,4	533	2 718,1	460	2 370,3	435	2 236,3
Prostitution	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	8	40,1	4	20,5	5	25,5	3	15,3	6	30,9	1	5,1
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	33	165,2	42	215,6	39	199,3	79	402,9	50	257,6	42	215,9
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	4	20,0	9	46,2	2	10,2	2	10,2	2	10,3	3	15,4
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	10	50,1	5	25,7	5	25,5	6	30,6	4	20,6	1	5,1
Autres	7	35,1	2	10,3	3	15,3	6	30,6	7	36,1	7	36,0
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	62	310,5	62	318,2	54	275,9	96	489,6	69	355,5	54	277,6
CODE CRIMINEL												
(sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	663	3 319,8	639	3 279,6	710	3 627,6	781	3 982,9	667	3 436,9	640	3 290,2
Conduite avec facultés affaiblies	64	320,5	82	420,9	65	332,1	66	336,6	68	350,4	53	272,5
Délit de fuite	24	120,2	19	97,5	58	296,3	70	357,0	74	381,3	55	282,7
Autres	12	60,1	14	71,9	10	51,1	21	107,1	17	87,6	16	82,3
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	100	500,7	115	590,2	133	679,5	157	800,7	159	819,3	124	637,5
CODE CRIMINEL – TOTAL												
763 3 820,5 754 3 869,8 843 4 307,2 938 4 783,5 826 4 256,2 764 3 927,6												
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	27	135,2	37	189,9	23	117,5	29	147,9	36	185,5	31	159,4

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Annexe 3

Région

Évolution du nombre et du taux d'infractions au *Code criminel* et à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, 2000 à 2005

CATÉGORIE D'INFRACTIONS	2000		2001		2002		2003		2004		2005	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Homicide	1	0,5	4	2,0	2	1,0	0	0,0	1	0,5	5	2,5
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0,0	1	0,5	1	0,5	2	1,0	0	0,0	1	0,5
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	3	1,5	3	1,5	3	1,5	2	1,0	3	1,5	3	1,5
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	810	395,4	888	436,2	846	416,9	882	435,9	806	398,9	883	437,4
Agression sexuelle	96	46,9	123	60,4	125	61,6	105	51,9	115	56,9	134	66,4
Autres infractions d'ordre sexuel	25	12,2	10	4,9	15	7,4	15	7,4	19	9,4	29	14,4
Enlèvement ou séquestration	7	3,4	18	8,8	18	8,9	6	3,0	17	8,4	22	10,9
Vol qualifié ou extorsion	41	20,0	34	16,7	44	21,7	36	17,8	36	17,8	44	21,8
Harcèlement criminel	102	49,8	107	52,6	110	54,2	175	86,5	116	57,4	169	83,7
Menaces	344	167,9	364	178,8	376	185,3	430	212,5	335	165,8	434	215,0
Autres	3	1,5	1	0,5	1	0,5	3	1,5	2	1,0	4	2,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	1 432	699,1	1 553	762,8	1 541	759,4	1 656	818,5	1 450	717,7	1 728	855,9
Crime d'incendie	75	36,6	57	28,0	41	20,2	45	22,2	46	22,8	39	19,3
Introduction par effraction	1 243	606,8	1 299	638,1	1 024	504,6	1 171	578,8	1 183	585,5	1 104	546,9
Vol de véhicules à moteur	387	188,9	374	183,7	333	164,1	382	188,8	374	185,1	346	171,4
Vol de plus de 5 000 \$	43	21,0	38	18,7	44	21,7	34	16,8	34	16,8	44	21,8
Vol de 5 000 \$ ou moins	1 932	943,2	1 758	863,5	1 654	815,0	1 657	819,0	1 632	807,8	1 600	792,5
Possession de biens volés	46	22,5	52	25,5	42	20,7	48	23,7	53	26,2	48	23,8
Fraude	246	120,1	260	127,7	295	145,4	321	158,7	344	170,3	286	141,7
Méfait	1 231	601,0	1 150	564,9	1 182	582,5	1 179	582,7	937	463,8	1 012	501,3
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	5 203	2 540,0	4 988	2 450,1	4 615	2 274,1	4 837	2 390,7	4 603	2 278,3	4 479	2 218,6
Prostitution	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,5	0	0,0
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	43	21,0	35	17,2	37	18,2	37	18,3	40	19,8	42	20,8
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	466	227,5	644	316,3	617	304,0	727	359,3	814	402,9	910	450,8
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	47	22,9	41	20,1	53	26,1	48	23,7	62	30,7	42	20,8
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	70	34,2	61	30,0	71	35,0	66	32,6	48	23,8	32	15,9
Autres	92	44,9	68	33,4	152	74,9	127	62,8	81	40,1	61	30,2
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	718	350,5	849	417,0	930	458,3	1 005	496,7	1 046	517,7	1 087	538,4
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	7 353	3 589,6	7 390	3 629,9	7 086	3 491,8	7 498	3 705,9	7 099	3 513,7	7 294	3 613,0
Conduite avec facultés affaiblies	631	308,0	798	392,0	861	424,3	790	390,5	754	373,2	620	307,1
Délit de fuite	280	136,7	243	119,4	394	194,2	644	318,3	661	327,2	734	363,6
Autres	101	49,3	154	75,6	144	71,0	164	81,1	150	74,2	163	80,7
INFRACTIONS – CONDUITE DE VÉHICULES	1 012	494,0	1 195	587,0	1 399	689,4	1 598	789,8	1 565	774,6	1 517	751,4
CODE CRIMINEL – TOTAL	8 365	4 083,6	8 585	4 216,9	8 485	4 181,2	9 096	4 495,7	8 664	4 288,3	8 811	4 364,4
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	321	156,7	453	222,5	373	183,8	461	227,8	443	219,3	353	174,9

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Annexe 4

Ensemble du Québec

Évolution du nombre et du taux d'infractions au *Code criminel* et à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, 2000 à 2005

CATÉGORIE D'INFRACTIONS	2000		2001		2002		2003		2004		2005	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Homicide	147	2,0	142	1,9	121	1,6	103	1,4	109	1,4	99	1,3
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	12	0,2	12	0,2	18	0,2	28	0,4	26	0,3	24	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	308	4,2	273	3,7	257	3,5	260	3,5	268	3,6	283	3,7
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles) ..	39 646	537,4	40 338	543,8	40 098	538,7	40 313	538,1	40 753	539,9	41 459	545,6
Agression sexuelle	3 324	45,1	3 629	48,9	4 051	54,4	4 184	55,8	4 164	55,2	4 842	63,7
Autres infractions d'ordre sexuel	1 060	14,4	1 024	13,8	1 052	14,1	991	13,2	980	13,0	1 041	13,7
Enlèvement ou séquestration	838	11,4	990	13,3	1 131	15,2	1 172	15,6	1 193	15,8	1 343	17,7
Vol qualifié ou extorsion	7 941	107,6	7 479	100,8	7 210	96,9	7 436	99,2	7 204	95,4	7 128	93,8
Harcèlement criminel	3 793	51,4	3 656	49,3	3 961	53,2	4 254	56,8	4 474	59,3	4 597	60,5
Menaces	15 313	207,6	15 611	210,5	15 120	203,1	15 563	207,7	15 834	209,8	16 153	212,6
Autres	91	1,2	95	1,3	96	1,3	94	1,3	89	1,2	73	1,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	72 473	982,3	73 249	987,5	73 115	982,3	74 398	993,0	75 094	994,9	77 042	1 014,0
Crime d'incendie	4 225	57,3	4 132	55,7	3 531	47,4	3 574	47,7	3 429	45,4	3 089	40,7
Introduction par effraction	79 497	1 077,5	73 720	993,8	69 867	938,6	67 352	898,9	64 442	853,8	64 378	847,3
Vol de véhicules à moteur	45 287	613,8	45 097	608,0	39 963	536,9	40 105	535,3	38 923	515,7	38 176	502,4
Vol de plus de 5 000 \$	4 769	64,6	4 571	61,6	4 684	62,9	4 995	66,7	4 682	62,0	4 950	65,1
Vol de 5 000 \$ ou moins	118 034	1 599,9	115 476	1 556,8	111 056	1 492,0	112 876	1 506,6	111 045	1 471,2	107 824	1 419,1
Possession de biens volés	3 042	41,2	3 112	42,0	3 138	42,2	2 902	38,7	2 824	37,4	2 843	37,4
Fraude	17 264	234,0	17 349	233,9	17 791	239,0	16 577	221,3	17 921	237,4	17 240	226,9
Méfait	53 644	727,1	51 156	689,6	48 946	657,6	50 224	670,3	46 721	619,0	43 575	573,5
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	325 762	4 415,5	314 613	4 241,4	298 976	4 016,6	298 605	3 985,5	289 987	3 842,0	282 075	3 712,4
Prostitution	860	11,7	687	9,3	835	11,2	1 168	15,6	1 593	21,1	1 274	16,8
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 070	14,5	1 172	15,8	1 130	15,2	1 256	16,8	1 171	15,5	1 684	22,2
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	20 681	280,3	23 276	313,8	23 544	316,3	24 304	324,4	25 222	334,2	27 088	356,5
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	2 350	31,9	1 848	24,9	1 675	22,5	1 572	21,0	1 520	20,1	1 480	19,5
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	2 881	39,1	2 400	32,4	2 329	31,3	2 052	27,4	1 967	26,1	1 980	26,1
Autres	2 909	39,4	3 918	52,8	6 776	91,0	5 928	79,1	4 416	58,5	3 351	44,1
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	30 751	416,8	33 301	448,9	36 289	487,5	36 280	484,2	35 889	475,5	36 857	485,1
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	428 986	5 814,7	421 163	5 677,8	408 380	5 486,4	409 283	5 462,7	400 970	5 312,5	395 974	5 211,5
Conduite avec facultés affaiblies	16 989	230,3	18 684	251,9	18 686	251,0	17 712	236,4	17 336	229,7	15 495	203,9
Délit de fuite	6 016	81,5	5 796	78,1	6 602	88,7	8 334	111,2	9 120	120,8	10 696	140,8
Autres	2 133	28,9	2 728	36,8	3 115	41,8	3 364	44,9	3 619	47,9	3 352	44,1
INFRACTIONS - CONDUITE DE VÉHICULES	25 138	340,7	27 208	366,8	28 403	381,6	29 410	392,5	30 075	398,5	29 543	388,8
CODE CRIMINEL - TOTAL	454 124	6 155,4	448 371	6 044,6	436 783	5 868,0	438 693	5 855,2	431 045	5 710,9	425 517	5 600,3
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	17 610	238,7	18 009	242,8	18 272	245,5	17 753	236,9	18 956	251,1	18 433	242,6

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Annexe 5

Les municipalités de la MRC

Taux d'infractions au Code criminel et à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, 2000 à 2005

CATÉGORIE D'INFRACTIONS	Municipalité													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Homicide	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,3
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	0,0	917,4	0,0	0,0	309,4	367,2	647,5	0,0	319,5	390,6	365,0	284,9	0,0	601,1
Agression sexuelle	753,3	0,0	353,4	0,0	0,0	0,0	92,5	0,0	319,5	0,0	0,0	114,0	0,0	45,1
Autres infractions d'ordre sexuel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Enlèvement ou séquestration	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Vol qualifié ou extorsion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,1
Harçèlement criminel	0,0	0,0	0,0	0,0	154,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	57,0	0,0	195,4
Menaces	753,3	305,8	353,4	0,0	232,0	122,4	462,5	727,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	240,5
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	1506,6	1223,2	706,7	0,0	696,1	489,6	1202,6	727,3	639,0	390,6	365,0	455,8	0,0	1127,1
Crime d'incendie	0,0	0,0	0,0	0,0	77,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	114,0	0,0	30,1
Introduction par effraction	1318,3	917,4	530,0	578,0	464,0	489,6	370,0	727,3	1278,0	585,9	2919,7	341,9	350,3	495,9
Vol de véhicules à moteur	376,6	0,0	0,0	0,0	77,3	734,4	370,0	363,6	0,0	0,0	729,9	284,9	0,0	285,5
Vol de plus de 5 000 \$	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30,1
Vol de 5 000 \$ ou moins	188,3	611,6	0,0	0,0	154,7	1224,0	462,5	363,6	159,7	390,6	1459,9	284,9	0,0	1412,7
Possession de biens volés	0,0	0,0	0,0	0,0	77,3	122,4	92,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,1
Fraude	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	92,5	0,0	159,7	0,0	0,0	0,0	0,0	180,3
Méfait	376,6	0,0	706,7	0,0	232,0	489,6	277,5	0,0	159,7	390,6	365,0	569,8	0,0	1037,0
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	2259,9	1529,1	1236,7	578,0	1082,8	3060,0	1665,1	1454,5	1757,2	1367,2	5474,5	1595,4	350,3	3516,7
Prostitution	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	188,3	305,8	0,0	0,0	232,0	122,4	185,0	0,0	0,0	0,0	365,0	455,8	0,0	270,5
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,1
Appels téléphoniques indécentes ou harcèlements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	57,0	0,0	5,1
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	92,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	75,1
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	188,3	305,8	0,0	0,0	232,0	122,4	277,5	0,0	0,0	0,0	365,0	512,8	0,0	405,8
CODE CRIMINEL	3 954,8	3 058,1	1 943,5	578,0	2 010,8	3 672,0	3 145,2	2 181,8	2 396,2	1 757,8	6 204,4	2 564,1	350,3	5 049,6
(sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	3 954,8	3 058,1	1 943,5	578,0	2 010,8	3 672,0	3 145,2	2 181,8	2 396,2	1 757,8	6 204,4	2 564,1	350,3	5 049,6
Conduite avec facultés affaiblies	0,0	611,6	530,0	0,0	154,7	244,8	555,0	0,0	0,0	390,6	1094,9	170,9	0,0	315,6
Délit de fuite	188,3	0,0	0,0	0,0	154,7	244,8	92,5	363,6	159,7	390,6	0,0	0,0	175,1	556,1
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	122,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	175,1	165,3
INFRACTIONS - CONDUITE DE VÉHICULES	188,3	611,6	530,0	0,0	309,4	612,0	647,5	363,6	159,7	781,3	1094,9	170,9	350,3	1037,0
CODE CRIMINEL - TOTAL	4143,1	3 669,7	2 473,5	578,0	2 320,2	4 284,0	3 792,8	2 545,5	2 555,9	2 539,1	7 299,3	2 735,0	700,5	6 086,6
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	188,3	0,0	0,0	289,0	154,7	122,4	462,5	0,0	0,0	390,6	365,0	227,9	0,0	150,3

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

*Institut national
de santé publique*

Québec 

Avec la collaboration de :

- Ministère de la Sécurité publique

